



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Évreux, le 21 JUN 2022

Signalé

Le préfet de l'Eure

à

Destinataires in fine

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE «été- automne 2022»

P. J. : Logogramme « VIGIPIRATE – SECURITE RENFORCEE – RISQUE ATTENTAT
Fiche drone

La posture Vigipirate «été – automne 2022» sera active à compter du 22 juin 2022 et jusqu'à nouvel ordre et maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau «**Sécurité renforcée – risque attentat**».

La présente posture doit permettre d'adapter le dispositif de sécurité nationale à la période estivale ponctuée de nombreux rendez-vous dans un contexte de menace terroriste toujours à un niveau élevé.

Cette posture Vigipirate adapte donc le dispositif en mettant l'accent sur :

- la sécurité des grands espaces de commerce et des lieux de rassemblement, avec une vigilance accrue pour les établissements culturels ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médicaux-sociaux et sociaux, dont ceux accueillant des mineurs, dans le cadre d'un bilan somatique et médico-psychologique, à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne) ;
- la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé, ainsi que celle des lieux de vaccination.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la vigilance et aux mesures de sécurité dans et aux abords des commissariats de police et brigades de gendarmerie, notamment s'agissant des accueils. Les consignes aux fonctionnaires de police et aux militaires de la gendarmerie, de vigilance et d'attention à observer pour leur propre protection, dans l'exercice de leurs missions mais également en dehors du service, seront également renouvelées.

De plus, à la suite de l'offensive des forces armées russes en Ukraine et dans un contexte de fortes tensions diplomatiques, de menaces terroristes et sanitaires persistantes, il convient de réduire les vulnérabilités liées à cette situation en activant les mesures de protections dans le domaine numérique. Aussi, je vous conseille de :

- sensibiliser les utilisateurs sur un risque de sécurité et un comportement à adopter ;
- consulter régulièrement les sources d'information relatives aux vulnérabilités et attaques .

J'insiste à ce sujet sur l'importance d'appliquer les règles élémentaires du guide d'hygiène informatique consultable à l'adresse suivante : www.ssi.gouv.fr.

Par ailleurs, je souhaite également vous sensibiliser sur l'utilisation des drones, mode d'action régulièrement mis en œuvre pour capter des images ou diffuser des messages mais qui peut évoluer vers des actes de malveillance ou terroristes. A l'occasion de grands rassemblements, les organisateurs doivent tenir compte de cette menace en sollicitant l'avis des référents sûreté locaux de la police ou de la gendarmerie nationale (cf PJ fiche drone).

Enfin, je vous rappelle l'existence de la plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE qui se veut être un outil pédagogique accessible au plus grand nombre. Elle permet d'être sensibilisé à la menace terroriste et d'avoir une meilleure connaissance des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque. Cette plateforme a été mise en ligne récemment à l'adresse www.vigipirate.gouv.fr.

S'agissant des bonnes pratiques face à la menace terroriste, des fiches de sensibilisation sont accessibles en ligne depuis l'espace Vigipirate du site internet du SGDSN <http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation/> et également sur l'espace dédié du site du gouvernement <https://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-centre-du-nouveau-dispositif-vigipirate-contre-le-terrorisme>.

Je vous remercie par avance de votre forte implication dans la mise en œuvre de ces mesures de sécurité.

Le préfet,



Jérôme FILIPPINI

DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les maires ;
Monsieur le sous-préfet des Andelys ;
Madame la sous-préfète de Bernay ;
Madame la secrétaire générale ;
Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure ;
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure ;
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Madame la directrice départementale de la protection de la population ;
Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;
Monsieur le directeur départemental des finances publiques ;
Madame la directrice des services départementaux de l'Education nationale ;
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;
Monsieur le chef de l'unité bidépartementale Eure Orne de la DREAL ;
Monsieur le délégué départemental de l'unité territoriale de l'ARS ;
Monsieur le directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE ;
Madame l'architecte des bâtiments de France.